

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 20 mars 2024

DEL20240320_031

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 07 mars précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17, puis **19** à partir de **19h20** et la **délibération DEL20240214_020** ; **20** à compter de **19h30** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), et **21** à **20h**, et la **délibération DEL20240214_026**) ;

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN (arrivé à **20h** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN (arrivé à **19h30** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD (arrivée à **19h20**, à partir de la délibération **DEL20240214_020**), Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Isabelle SAGE (arrivée à **19h20** et à partir de la délibération **DEL20240214_020**) ;

SCIENRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 4

Absents excusés avec procuration : Billy MARQUET, Nadine PÉRINET, Lucas PUGIN, Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absents excusés : Sophie BIOLLUZ, David DE VITO, Didier EISACK, Anne-Marie LALLIARD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD.

DEL20240320_031 - Budget annexe ZAE - vote du compte administratif 2023

Rapporteur : Madame Régine MAYORAZ, 4^{ème} Vice-présidente en charge des Ressources

ANNEXE 6

VU l'article L5211-1 du CGCT qui renvoie aux articles L2121-29 et L2121-31 relatifs à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ;

VU l'article L2121-14 du CGCT ;

VU l'article L1612-12 de ce même Code qui précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante du compte administratif présenté par Monsieur le Président, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la CCA&S, DEL2023 026 du 15 mars 2023 portant vote du budget primitif du budget annexe - ZAE pour 2023 ;

VU le compte administratif 2023 du budget annexe ZAE ci-joint ;

VU l'avis favorable des membres de la Commission Ressources et du Bureau en date du 05 février 2024 ;

VU la délibération DEL20240214_003 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 14^{er} février 2024 portant DOB 2024 et son ROB annexé ;

VU la délibération DEL20240320_030 du Conseil communautaire présentée en cours de séance ce 20 mars 2024, relative à l'approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe - ZAE pour 2023 ;

Madame MAYORAZ présente ensuite le CA 2023 du budget annexe - ZAE ci-après :

		DÉPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	61 531,18 €	17 717,96 €
	Section d'investissement	311 496,28 €	567 702,00 €
RESULTATS DU CA 2023	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 €	0,00 €
	Report en section d'investissement (001)	262 010,87 €	0,00 €
TOTAL (réalisations + reports)		635 038,33 €	585 419,96 €
TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2024		38 684,80 €	0,00 €
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	61 531,18 €	17 717,96 €
	Section d'investissement	612 191,95 €	567 702 €
TOTAL CUMULÉ		673 723, 13 €	585 419,96 €
TOTAL RÉSULTAT CUMULÉ			- 49 618,37 €

Le résultat de clôture négatif est de **49 618,37 €**.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, et avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2023 du budget annexe ZAE, confie la présidence de la séance à Madame la Vice-présidente, Madame Régine MAYORAZ.

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2023 du budget annexe - ZAE, tel que présenté.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 28/03/2024
Publié, le 28/03/2024